

Lélia PICABIA  
 Université Paris-8  
 France

## Sur une classe de locutions verbales *psychologiques* *Ça me casse les pieds ; ça me tape sur le système*<sup>1</sup>

### 1. Introduction

La notion de *locution* est un concept flou que les grammairiens en usage ont tendance à définir comme un ensemble de termes *figés* ou *lexicalisés*, faisant bloc comme « les phonèmes d'un mot »<sup>2</sup>, comme « un tout unique »<sup>3</sup>, constituant une unité lexicale qui, selon « la nature des mots simples avec lesquels la locution peut commuter, (sera dénommée) locution nominale (*chemin de fer, bande dessinée*), adjectivale (*comme il faut*), pronominale (*quelque chose*), verbale (*avoir lieu*),... »<sup>4</sup>. Les locutions dont il sera question ici sont d'une certaine façon à étiqueter de locutions *verbales*, comme *casser les pieds* de l'exemple (1) :

- (1) Jean me *casse les pieds*.  
 Corriger des copies me *casse les pieds*.

Dans une première approche, il est bien ici question de locutions verbales, puisque d'une part l'ensemble *casser les pieds* peut parfaitement commuter avec le verbe *ennuyer*, ou des synonymes comme *énervé*, *agacer*, *chagriner*, etc. car tel est le sens global du prédicat composé *casser + pieds*. D'autre part, *casser* ne peut être remplacé par un synonyme comme *briser* par exemple, car les phrases (1) dans lesquelles *casser* serait remplacé par *briser* sont soit sémantiquement absurde comme en (2b), même s'il est possible de construire un scénario dans un monde factuel ou contre factuel où cette phrase serait presque naturelle, soit comme en (2a) une phrase dans laquelle le sens global de *briser les pieds* ne renvoie pas au sens recherché de *ennuyer, agacer* mais à une réalité où mes pieds seraient effectivement mis en mille morceaux.

- (2) a. Jean me *brise les pieds*.

---

<sup>1</sup> Cet article est la synthèse d'une série de conférences faites au Département de français de l'Université de Constanta et à la Table ronde organisée par le professeur Alexandra Cunita de l'Université de Bucarest sur la notion de « Locutions » en mai 2006.

<sup>2</sup> Bonnard, p. 103

<sup>3</sup> Chevalier & Alii, p. 298, reprenant une citation de Brunot

<sup>4</sup> Grevisse & Goose, p. 261

Sur une classe de locutions verbales psychologiques...

b. #<sup>5</sup> Corriger des copies me *brise les pieds*.

Enfin, on ne peut pas remplacer en (1), la partie du corps *pieds*, par une autre partie du corps quelconque, sans perdre le sens de *agacer, ennuyer* :

- (3) a Jean me casse *les oreilles*.  
b.# Corriger des copies me casse *les oreilles*.

La phrase (3b) est sémantiquement déviante. En (3a), il existe bien un effet global d'agacement, mais il est dû à du bruit qui heurte les oreilles du locuteur. Rien de tel en (1) où les pieds du locuteur n'ont rien à voir dans le processus de la prédication. La seule partie du corps qui puisse commuter avec *pieds* en (1) est une partie strictement masculine ainsi que ses équivalents argotiques :

- (4) a. Jean me *casse les couilles, les bonbons, les roubignoles, les burnes*<sup>6</sup>,...  
b. Corriger des copies me *casse les couilles, les bonbons, les roubignoles, les burnes*...

Il est intéressant de noter qu'en (4) la partie du corps énoncée peut s'appliquer indifféremment au référent masculin ou féminin du pronom *me*. Ce locuteur, même une femme, peut dire *Jean me casse les roubignoles*. De ce point de vue, on a bien encore une locution verbale pour laquelle le sens global du complexe ne ressortit pas à la composition de ses unités singulières.

La difficulté pour le descripteur, devant toute construction figée, est de comprendre :

- d'une part, pourquoi et comment peut-elle être déviante par rapport aux règles de la grammaire de la langue décrite,
- mais aussi, comment malgré tout, elle peut s'intégrer parfaitement dans cette même grammaire<sup>7</sup>.

Le but de ce travail est donc de rendre compte des singularités de ce type de locutions en regard d'une construction classique de syntagme verbal constitué d'un verbe et de son complément, et en contrepoint d'assimiler cette construction à des phénomènes connus. L'hypothèse qui sera défendue dans ce travail est que ces locutions verbales fonctionnent d'un point de vue syntaxique comme des verbes psychologiques<sup>8</sup>, lesquels ont des restrictions de sélections et des contraintes très spécifiques.

<sup>5</sup> Le symbole # marque une phrase grammaticalement correcte mais sémantiquement déviante.

<sup>6</sup> Il est à remarquer que le terme technique scientifique de *testicules*, est interdit dans le paradigme.

<sup>7</sup> Voir sur ce thème l'article de Ruwet (1983).

<sup>8</sup> Quelques références sur la description des verbes psychologiques : Ruwet (1972), Gross (1968), Gross (1975 : 170 et sv.), Picabia (1978).

Sur une classe de locutions verbales psychologiques...

Après avoir présenté le corpus des locutions visées par cette étude, un rappel des propriétés des verbes psychologiques sera donné. Puis dans le corps de l'article, les locutions verbales du type *casser les pieds* seront assimilées à la classe des verbes psychologiques. Pour cela, il sera nécessaire de faire appel à un concept rapidement développé, connu sous le nom de *c-commande*.

## 2. Corpus et propriétés du corpus

### 2.1. Corpus

Les locutions verbales étudiées dans cette étude sont constituées d'un verbe, suivi d'un nom de partie du corps, introduit directement comme en (5) ou indirectement comme en (6). Quelques exemples sont donnés ci-dessous :

#### (5) V + N

*Prendre la tête, le chou, le ciboulot*<sup>9</sup> : Jean me prend la tête,...

*Echauffer le sang, les oreilles* : Jean m'échauffe les oreilles,...

*Foutre les boules, les jetons, les chocottes*<sup>10</sup> : Jean me fout les boules,...

*Fendre le cœur* : Jean me fend le cœur.

*Briser le cœur* : ça me brise le cœur.

*Prendre les tripes* : ça me prend les tripes.

*Casser les pieds, les boules, les bonbons, les roubignoles*<sup>11</sup> : Jean me casse les pieds,...

#### (6) V + Prep N

*Courir sur le râble, le haricot*<sup>12</sup> : Jean me court sur le râble,...

*Taper sur le système*<sup>13</sup>, *les nerfs* : Jean me tape sur le système,...

*Sortir par les yeux, les trous de nez*<sup>14</sup> : Jean me sort par les yeux,...

### 2.2. Propriété 1 : sujet non restreint

Dans tous les cas, la locution verbale, c'est-à-dire le verbe **et** son argument *partie du corps*, sélectionne un sujet *non restreint*. En d'autres termes,

<sup>9</sup> *Chou, ciboulot* sont ici les équivalents argotiques de *tête*.

<sup>10</sup> *Jetons, chocottes*, sont des équivalents de *boules*, terme ici équivalent lui-même de *testicules*. A remarquer le pluriel obligatoires de ces noms.

<sup>11</sup> Et tous les noms argotiques des parties strictement masculines.

<sup>12</sup> Métaphore du rein.

<sup>13</sup> Métaphore du système nerveux.

<sup>14</sup> A remarquer que *narines* est peu naturel dans cette locution.

Sur une classe de locutions verbales psychologiques....

le sujet peut être *humain*, comme dans la plupart des exemples donnés jusqu'ici, *non humain* ou *propositionnel* :

- (7) *De voir Jean partir* me fout les boules.  
*Ce film* me fout les boules.  
*Jean* me fout les boules.
- (8) *De devoir corriger ce paquet de copies* me court sur le râble.  
*Ça* me court sur le râble.  
*Ce travail* me court sur le râble.  
*Jean* me court sur le râble.

L'absence totale de restrictions de sélection sur le sujet est une caractéristique importante car, malgré les apparences, elle fait la différence avec des expressions comme *tirer les cheveux*, autre séquence constituée d'un verbe et d'un nom partie du corps. Dans les phrases où le prédicat est de type *tirer les cheveux*, le sujet peut être comme en (9) un nom *humain*, un nom *non humain*, voire une *proposition* comme en (10) :

- (9) *Jean* me tire les cheveux.  
*Ces barrettes* me tirent les cheveux.
- (10) *Porter un chignon* me tire les cheveux.

Cependant, il existe des contraintes sémantiques sur le sujet de *tirer les cheveux* et plus spécifiquement sur le sujet propositionnel : celui-ci doit être restreint aux seules prédictions qui ont un rapport avec d'une part des *cheveux* et d'autre part avec *ce qui peut naturellement tirer des cheveux*, comme en (10) supra. Ce type de restrictions n'existe pas pour les locutions étudiées. En effet, en (11), exemples où l'on a interverti les sujets propositionnels des phrases (1) et (8), la phrase, dont le prédicat est *casser les pieds* est une bonne phrase alors que celle dont le prédicat est *tirer les cheveux* est sémantiquement bizarre. Soit (11a) *versus* (11b) :

- (11) a. *Porter un chignon* me casse les pieds.  
 b.# *De devoir corriger des copies* me tire les cheveux.

Il faut imaginer un scénario digne d'un *Tex Avery* pour trouver un contexte dans lequel (11b) serait à peu près naturelle, ce qui n'est pas le cas de (11a). En conséquence, on peut dire que le sujet de *casser les pieds* est véritablement *non restreint*, c'est-à-dire sémantiquement et syntaxiquement, ce qui n'est pas le cas exactement de celui de *tirer les cheveux*, pour lequel il faut adapter le contenu lexical du sujet aux situations naturelles qui ont pour effets le fait que des cheveux soient tirés. Sur le format de *tirer les cheveux*, on trouve de même :

Sur une classe de locutions verbales psychologiques...

- (11) Ça me brûle les yeux.  
 Ça m'écrase la poitrine.  
 Ça me brise les reins.  
 Ça me casse le dos.

La liste n'est pas close. Mais dans tous les cas, le sujet propositionnel, ici résumé par *ça*, doit avoir un rapport naturel avec le verbe et son complément. Toutes ces expressions ne sont donc pas dans le même paradigme que celui de *casser les pieds*.

### 2.3. Propriété 2 : impossibilité du passif

Autre différence immédiate entre le paradigme *casser les pieds* et celui de *tirer les cheveux* : les prédicats du paradigme *casser les pieds* ne peuvent en aucun cas être mis au passif, alors que cette construction est tout à fait possible avec les paradigmes du type *tirer les cheveux*, ce qu'illustre (12) *versus* (13) :

- (12) Jean me casse toujours les pieds.  
 \*Mes pieds sont toujours cassés par Jean.
- (13) Jean me tire toujours les cheveux.  
 Mes cheveux sont toujours tirés par Jean.

L'interdiction du passif sur les prédicats du paradigme *casser les pieds* confirme, d'une autre façon, le statut particulier du nom en position régime, lequel, n'a pas la fonction d'un véritable objet direct. On retrouve cette interdiction dans tous les cas où le nom en position objet d'un verbe n'a pas son sens littéral, comme dans d'autres locutions telles que *sentir la rose* au sens de *sentir mauvais*, ou bien *briser la glace* au sens de *faire le premier pas pour faire cesser une discorde*.

L'impossibilité de déplacement de l'objet, ce qui revient à montrer une absence d'autonomie de ce dernier, est la plupart du temps un indice syntaxique sûr pour assurer le statut de locutions à un ensemble composé d'un verbe suivi d'un nom, car le tout, (verbe + nom), fonctionne comme une simple entité verbale. Les faits cependant ne sont pas aussi clairs qu'il n'y paraît dans le cas des expressions étudiées. Comme on le verra à la fin de ce travail, le statut des deux types de compléments n'est pas le même

### 2.4. Propriété 3 : problèmes de pronominalisation

Classiquement, un argument objet direct d'une proposition est syntaxiquement défini par la double possibilité d'être le sujet d'une phrase passive ET d'être pronominalisable par le clitique *le* (*la* ou *les*). Il existe des exceptions connues, comme l'objet du verbe *avoir*, qui est pronominalisable, mais qui ne peut être le sujet d'une phrase passive :

## Sur une classe de locutions verbales psychologiques...

- (14) Jean aura ses examens facilement.  
Jean les aura facilement.  
\* Les examens seront eus par Jean facilement.

Néanmoins, en règle générale, un argument objet direct est pronominalisable et peut subir le passif, alors que le nom en position régime formant avec le verbe une locution verbale ne peut ni être pronominalisable, ni subir le passif, comme on vient de le voir. De même que pour le passif, la pronominalisation restitue le sens concret des verbes et leur fait perdre leur sens métaphorique, ce que l'on voit en (15) dans les expressions *briser la glace*<sup>15</sup>, *sentir la rose*<sup>16</sup> :

- (15) Jean **la** sent, la rose.  
Jean **la** brise, la glace.

La plupart des locutions du paradigme *casser les pieds*, fonctionnent comme *sentir la rose* : la pronominalisation du complément est impossible :

- (16) \*Jean me l'échauffe *versus* Devant toutes ses bêtises, Jean m'échauffe le sang.  
\*Jean me les prend *versus* A l'écouter, Jean me prends les tripes.  
\*Jean me le fend *versus* Devant cette catastrophe, Jean me fend le cœur.

L'étoile en (16) correspond à une véritable inacceptabilité : la phrase est agrammaticale et difficilement interprétable. Deux remarques s'imposent, l'une plutôt mineure développée ci-dessous, et l'autre, fondamentale, développée en 2.3. :

La pronominalisation est cependant possible dans les phrases (17), phrases dans lesquelles le sens de *énervé fortement* est conservé, malgré la pronominalisation du nom partie du corps, ce qui peut induire un statut de complément d'objet :

- (17) a. Jean me *les* casse vraiment !  
b. Jean me *les* brise menus !

Il est remarquable cependant que le nom sous-entendu en (17a, b) est uniquement un nom de la série *boules, bonbons, roubignoles* et non *pieds*. Le cas de (17b) est encore plus curieux, car les phrases, comme cela a été vu supra, *ça me brise les pieds*, ou *ça me brise les roubignoles*, sont sémantiquement déviantes si l'on recherche une interprétation synonyme de *ennuyer*, or (17b),

<sup>15</sup> *Briser la glace* reprend son sens littéral de *briser une glace, un miroir*.

<sup>16</sup> *Sentir la rose* reprend ici son sens de *respirer le parfum d'une fleur*.

dans le niveau de langue de ces phrases est parfait. Enfin, dernier point remarquable, il semblerait que l'intonation exclamative soit nécessaire. Ces quelques remarques mériteraient d'être plus amplement explorées, mais cela dépasserait le cadre de ce travail.

On ne retiendra qu'une chose pour la suite. Le statut syntaxique du nom partie du corps n'est pas clair : on ne peut pas dire que c'est un véritable complément d'objet, mais on peut pas dire non plus qu'il fonctionne comme une seule unité morphologique, analogue au fonctionnement de *glace* dans le sens métaphorique de *briser la glace*.

## 2.5. Propriété 4 : clitique obligatoire

Revenons aux phrases (16). Ces phrases sont totalement opaques. Elles sont syntaxiquement interdites, car dans les emplois usuels les verbes *échauffer*, *fendre*, *prendre* ne ne prennent pas d'argument datif. Elles sont aussi sémantiquement opaques, car la pronominalisation du complément partie du corps, ne restitue pas un sens concret comme en (15) comme par exemple dans *Jean la brise, la glace*, où le nom *glace*, réfère à un miroir, ou à l'eau gelée d'un lac, etc. A présent, si l'on supprime des phrases (17) le complément datif, on va retrouver un fonctionnement connu des prédicats de type figés du type *briser la glace*. Soit pour illustrer cela les phrases (18) qui sont les phrases (17) où l'on a supprimé le complément datif ; les phrases de (18) sont pour l'instant sans marque d'acceptabilité. On obtient donc :

- (18)                    Jean l'échauffe.  
                           Jean les prend.  
                           Jean le fend.

Ces phrases sont inacceptables avec le sens de *ennuyer*, *agacer*, *chagriner*, mais acceptables avec une interprétation au pied de la lettre :

- (18)'                    Jean l'échauffe, (le sang), - pour faire du  
                                   boudin.  
                                   Jean les prend, (les tripes), - pour les laver.  
                                   Jean le fend, (le bois), - pour faire du feu.

Mais ce sens ne nous intéresse pas ici. Ce qui nous intéresse pour la démonstration est ce qui s'induit de la comparaison simultanée de (16), (18) et (18)' : sans le clitique datif, les phrases de (18) pourraient fonctionner de façon analogue au prédicat métaphorique de *Jean brise la glace*. Mais il n'en va pas ainsi, car il n'y a pas en (18) de parallèle avec *Jean fend le cœur* avec un sens métaphorique. La seule phrase possible est *Jean me/te/lui fend le cœur*. En miroir, on voit que les phrases de (16) n'ont pas de contrepartie de type (18)', car on ne peut rétablir un sens concret. La conclusion qui s'impose est que toutes phrases construites sur les prédicats des corpus (5) et (6) sont des expressions où le prédicat est non pas seulement un verbe suivi d'un nom partie du corps mais

aussi obligatoirement d'un **clitique à référent exclusivement humain**. Il faudrait ici reprendre la présentation des corpus (5) et (6) et présenter les prédicats comme **me casser les couilles**, **me fendre le cœur**, **me courir sur le râble**, etc. On touche ici à un point important des locutions étudiées. Elles ont un clitique à référent humain **obligatoire**, clitique que l'on va analyser comme un « experiercer ».

## 2.6. Propriété 5 : clitique « experiercer »

En résumé, les phrases construites avec une locution des corpus (5) et (6) ont toutes un argument *partie du corps* et un clitique dont le référent est l'individu à qui appartient la partie du corps. Ce clitique est datif (*me/lui*) si l'argument partie du corps est en position d'objet direct, ou accusatif (*me/le*), si cet argument est indirect :

(19) Ce travail **me / lui** casse les pieds.

(20) Ce film **me / le** prend à la gorge.

Il semblerait que dans les locutions intransitives, le clitique 1S (*me*) soit plus naturel que ceux des troisièmes personnes, ce qu'illustre (21) versus (20) :

(21) ?Ça **les** prend à la gorge.<sup>17</sup>

Ce clitique, qu'il soit datif ou accusatif a, nous l'avons dit, pour référent une personne. Cette personne est toujours *affectée*, c'est-à-dire, troublée, agacée, énervée, par les effets des événements involontairement provoqués par le sujet de la prédication. C'est ce que l'on entend par « experiercer », à savoir la personne troublée psychologiquement par les effets involontaires des actions de quelqu'un ou quelque chose. Dans les phrases qui nous occupent, cet experiercer peut être élargi à n'importe quel interlocuteur imaginable, une sorte de générique fictif, si l'on supprime « physiquement » le clitique. Soit (22) :

(22) Jean prend la tête, le chou  
Jean échauffe les oreilles, le sang  
Jean fout les boules  
Jean fend le cœur  
Jean court sur le râble  
Jean sort par les yeux  
Jean casse les pieds  
Jean casse les bonbons

<sup>17</sup> Les faits qui motivent cette hésitation sont ténus. Mais si elle est avérée, cette différence d'interprétation pourrait être due au fait que les clitiques *le, les*, etc., ne sont pas exclusivement à référent humain, à l'inverse de *lui*. Or c'est ce trait qui est en jeu ici.

Les phrases ci-dessus s'interprètent obligatoirement comme affectant, non pas une personne en particulier, mais un ensemble de personnes présentes dans un contexte. Il y a donc *ellipse* d'agents humains. Il n'y a ainsi aucune contradiction avec ce qui a été dit supra, à savoir la présence obligatoire d'un clitique dont le référent est humain.

### 3. Vers une classe de locutions verbales psychologiques

Le sens global des locutions verbales et le caractère obligatoire d'un argument humain non sujet de la proposition font immédiatement penser à une autre classe de verbes, à savoir la classe des verbes psychologiques.

#### 3.1. Rappels sur la classe des verbes psychologiques

Les propriétés des verbes psychologiques ont été reconnues et étudiées depuis longtemps<sup>18</sup> et les résultats sont acquis. Tout d'abord, cette classe est une classe de verbes homogène. D'un point de vue sémantique, elle traduit des états psychologiques. Du point de vue de la syntaxe, cette classe a été définie par Gross à partir de deux propriétés principales : (i) le sujet est *non restreint*, au sens où ce concept a été analysé supra pour *casser les pieds*. (ii) si le sujet est humain, alors, la phrase est ambiguë :

- (23)                    Jean amuse / gêne Paul.  
                              Rencontrer Jean demain, amuse/gêne Paul.

Dans une première interprétation, Jean volontairement fait en sorte d'amuser ou de gêner Paul. Dans une deuxième interprétation, c'est l'attitude de Jean, attitude involontaire de sa part, qui provoque l'amusement ou la gêne de Paul. Dans cette deuxième interprétation, l'objet est affecté positivement ou négativement par les faits et comportements du sujet. Autrement dit, le sujet déclenche involontairement un sentiment qui affecte dynamiquement l'objet. On retrouve ici un parallèle immédiat avec les locutions verbales étudiées : l'argument humain est un « expérencer ». La conclusion qui s'est imposée à l'époque est que les verbes psychologiques ont un objet dont la fonction référentielle est analogue à celle du sujet des verbes non psychologiques. En d'autres termes, si l'objet a les propriétés agentives et référentielles d'un sujet, il en a aussi des caractéristiques syntaxiques.<sup>19</sup>

Le parallélisme évident constaté entre la classe des verbes psychologiques et les locutions étudiées n'est pas suffisant cependant pour

<sup>18</sup> Quelques études sur les verbes psychologiques : Gross (1968, 1975), Ruwet (1972), Picabia (1987).

<sup>19</sup> En particulier, en terme de hiérarchie : le sujet d'une phrase est l'argument dominant tous les autres arguments de la phrase. Cette primauté est conférée à l'objet. Une approche du phénomène sera donnée en dernière partie de ce travail.

étiqueter immédiatement les locutions verbales étudiées de verbes psychologiques. En particulier, la structure des phrases respectives est très différente.

### 3.2. Premières différences entre verbes psychologiques et les locutions psychologiques<sup>20</sup>

Ces premières différences sont mineures et ne concernent que des aspects sémantiques.

La première chose évidente est que les locutions verbales psychologiques ont toutes une polarité négative. Elles sont paraphrasables par *agacer, ennuyer, attrister*, etc.<sup>21</sup> mais jamais par *amuser, plaire*, etc.

Les phrases à verbes psychologiques sont toujours ambiguës si le sujet est un nom humain. Dans le même cas de figure, les phrases à locutions verbales psychologiques ne le sont pas. Soit (24a) *versus* (24 b) :

- (24) a. Jean agace Paul.  
b. Jean lui court sur le râble.

On peut paraphraser (24a) par le fait que Jean volontairement agace Paul, ou bien par le fait que l'attitude de Jean *agace Paul*. Mais aucune lecture 'volontaire' ne sous-tend (24b). Les locutions verbales psychologiques constatent plutôt un état de fait ; la phrase (24b) pourrait être ainsi une conclusion de (24a) :

- (25) Jean n'arrête pas d'agacer Paul et il finit par lui courir sur le râble.

<sup>20</sup> Par commodité d'écriture, je parle désormais de *verbes* et de *locutions verbales* psychologiques.

<sup>21</sup> Je n'ai trouvé à ce jour qu'une seule expression à polarité positive : *ouvrir les yeux*, dans par exemple

(i) *Jean/ce livre/ d'avoir rencontré Jean m'a ouvert les yeux.*

Cependant, on est très près du sens littéral de l'expression, et d'ailleurs le passif et la pronominalisation sont possibles :

(ii) *Dans ces circonstances, mes yeux ont été ouverts par Jean.*

(iii) *Jean me les a véritablement ouverts.*

Bref, il n'est pas évident que *ouvrir les yeux* soit dans la classe de *casser les pieds*. Enfin, on pourrait s'interroger de la même façon sur *ouvrir les bras* comme en (iv) :

(iv) *Jean m'a ouvert les bras*

Cependant, ce sont les bras du sujet et non ceux du référent du clitique *me* qui sont ouverts, si l'on veut garder une interprétation psychologique. En résumé, *ouvrir les bras* est exclu du paradigme.

Ces quelques remarques suggèrent que verbes psychologiques et locutions verbales psychologiques ne recouvrent pas les mêmes champs sémantiques.

### 3.3. Autre différence entre verbes et locutions psychologiques : la structure de l'argument « experiercer »

Pour les verbes psychologiques, « l'experiercer » est l'argument objet direct du verbe, ce que l'on résume en (26) étiquetant l'objet direct par  $SN_E$ :

(26) verbes psychologiques  
Sujet<sub>non restreint</sub> V  $SN_E$

Pour les locutions psychologiques, on ne peut restreindre « l'experiercer » au seul clitique. Les discussions précédentes des sections 2.4 et 2.5 nous ont amené à poser que le clitique était d'une part obligatoire, mais d'autre part, qu'il devait être en cooccurrence avec le nom partie du corps. La structure de l'argument « experiercer » serait donc quelque chose comme en (27) : un argument en deux parties disjointes, le clitique préverbal et le nom partie du corps dans le site d'un complément d'objet.

(27) locutions verbales psychologiques  
Sujet<sub>non restreint</sub> Clitique<sub>E</sub> V [ $SN$  partie du corps]<sub>E</sub>

Il ressort de la comparaison des deux structures (26) et (27), que pour assimiler les locutions verbales psychologiques à la classe des verbes psychologiques, il faut pouvoir poser l'hypothèse que l'ensemble [Clitique ... [ $SN$  partie du corps] ] est un seul et même argument, malgré sa forme disjointe. L'analyse se fera en deux temps : tout d'abord la description du nominal partie du corps qui relève de la syntaxe des inaliénables, puis ensuite l'analyse du lien anaphorique qui relie le clitique à ce nominal, ce qui permettra de donner la structure des phrases à locutions verbales psychologiques et de l'assimiler à la structure des verbes psychologiques

#### 3.3.1 Contraintes sur le nominal partie du corps des locutions verbales psychologiques

Tous les noms « partie du corps » des locutions verbales psychologiques sont précédés de l'article défini. C'est le seul déterminant possible : un possessif éliminerait le sens psychologique de la locution. Soit (28a) versus (28b) :

(28) a. Jean me casse les pieds.  
b. # Jean me casse ses pieds.

## Sur une classe de locutions verbales psychologiques...

Le symbole d'inacceptabilité sémantique (#) indique en (28b) que la phrase pourrait avoir un sens, (par exemple si les pieds évoqués sont ceux d'une statue qui vient d'être faite) mais jamais celui inhérent à (28a). Cette contrainte, à savoir que le déterminant défini fait office de déterminant possessif, est une contrainte forte qui relève de la syntaxe des *inaliénables*<sup>22</sup>. Les exemples prototypiques de la littérature concernant les inaliénables sont du type (29) où l'argument complément s'interprète obligatoirement encore comme une partie du corps du référent du sujet :

- (29) Jean lève **le** bras, claque **des** dents, cligne **des** yeux, tape **du** pied.  
Jean est tombé sur **la** tête.

De même que précédemment, un possessif change la lecture de la phrase :

- (30) Jean lève **son** bras.  
Jean est tombé sur **sa** tête.

La lecture naturelle de (30) est que Jean lève le bras de quelqu'un d'autre que lui, ou bien est tombé sur la tête de quelqu'un autre que lui. La lecture où Jean lève son propre bras ou bien est tombé sur sa propre tête est *marquée*. Le locuteur peut parler du seul bras valide de Jean ou bien mettre en saillie le ridicule d'une situation où Jean serait tombé sur sa propre tête. Bref, ces lectures ne relèvent pas d'une situation neutre où Jean fait le simple geste de lever l'un de ses bras. En revanche l'effet marqué du possessif est effacé lorsque la partie du corps est « aliénable » comme en (31) :

- (31) Jean a rasé **sa** barbe et coupé **ses** cheveux.

Dans ce cas, l'article défini est interdit ou relève d'un registre subnormé<sup>23</sup> :

- (32) ?Jean a rasé **la** barbe et coupé **les** cheveux

Nous insistons un peu, bien que les exemples soient connus, car les locutions verbales psychologiques délimitent un corpus de noms inaliénables qui ne recouvrent pas exactement le corpus des noms entrant dans les structures de type (30). Un exemple suffira, par exemple *roubignoles* : ce nom est « aliénable » en (33a) et « inaliénable » en (33b) :

- (33) a. Jean touche *\*les/ ses* roubignoles.  
b. Jean me casse *les/\*ses* roubignoles.

<sup>22</sup> Quelques références sur les *inaliénables* : Leclère (1978), Boons, Guillet, Leclère (1976).

<sup>23</sup> Dans certains niveaux de langue que l'on pourrait qualifier de populaire, l'emploi du défini est plus largement établi.

La notion sémantique de noms « aliénable » ou « inaliénables » est donc floue. Il reste le critère morphosyntaxique de l'emploi de l'article défini dans une structure donnée pour faire une partition des noms de partie du corps entre « aliénables » et « inaliénables » : s'il instaure un lien de possession, alors il est « inaliénable ».

### 3.3.2. Contraintes sur le clitique des locutions verbales psychologiques

Pour résumer les hypothèses faites jusqu'ici, on pose donc que les locutions verbales psychologiques sont composées d'un certain nombre d'unités, dont :

- un verbe,
- ce dernier complété d'un nom partie du corps (introduit par l'article défini),
- un clitique préverbal, relié à l'argument partie du corps par un lien de possession.

Le problème à résoudre pour affiner la structure des locutions verbales psychologiques, est de comprendre si le clitique est directement inséré en syntaxe, ou bien s'il est issu d'un argument nominal sous-jacent.

Une hypothèse à écarter immédiatement serait de relier l'expression de la possession à l'existence d'un syntagme nominal sous-jacent de type [N<sub>partie du corps</sub> de SN], – *les pieds de Jean*. En aucun cas, l'extraction du syntagme nominal ne pourrait générer un clitique de type datif<sup>24</sup>.

Une autre hypothèse à écarter encore, serait de poser un argument datif déployé en structure sous-jacente du type [N<sub>partie du corps</sub> à SN], – *les pieds à Jean*. En effet, si l'on reprend les expressions des corpus (5) et (6), on peut voir que la présence d'un tel argument générerait soit des phrases ininterprétables<sup>25</sup> :

(34) #Jean court sur le haricot à Marie,

soit des phrases qu'il faut interpréter littéralement, et en conséquence, dont la paraphrase par *agacer, ennuyer, etc.* est interdite :

(35) Jean prend le chou à Marie,

<sup>24</sup> L'extraction devrait générer le clitique *en*. Voir par exemple : *Jean ne voit que les yeux de Marie*, donne après pronominalisation *Marie, Jean n'en voit que les yeux*.

<sup>25</sup> A moins d'imaginer des scénarios de type dessins animés.

soit des phrases encore d'où la relation d'appartenance a disparu :

- (36) Jean fout les boules à Marie.  
Jean casse les pieds à Marie.

En (36), les pieds et les boules n'appartiennent pas à Marie.

Ces dernières remarques incitent donc en contrepoint à poser l'hypothèse que le clitique est directement introduit dans la proposition, comme une sorte de datif éthique et que les liens interprétatifs qui l'unissent au nom partie du corps est à rapprocher de ceux de l'*anaphore*. Volontairement, le mot *anaphore* renvoie ici à toutes sortes de phénomènes comme ceux qui unissent le réfléchi *se* ou le pronom *lui-même* à son antécédent, comme en (37)<sup>26</sup> :

- (37) Jean<sub>i</sub> se<sub>i</sub> lève  
Jean<sub>i</sub> est fier de lui-même<sub>i</sub>

Ou encore à ce que l'on appelle l'*anaphore infidèle*<sup>27</sup>, phénomènes qui décrivent les relations qui unissent une partie à son tout. Un exemple est donné en (38) :

- (38) *Un couple<sub>i</sub>* entre dans la pièce. *La femme<sub>i</sub>* porte un chapeau rouge.

En (38), le sujet de la deuxième proposition, *la femme*, est interprété obligatoirement comme faisant partie de l'ensemble *couple*. Dans le cadre de ce travail, on ne peut donc que voir dans ces rapprochements qu'une analogie suggestive entre des phénomènes différents et qu'il faudrait exploiter dans d'autres travaux.

#### 4. Conclusion : sur une classe de locutions verbales psychologiques

A notre avis, le résultat le plus saillant de cette courte étude est que les prédicats des corpus (5) et (6), présentés initialement comme un ensemble {V + Nom de partie du corps}, doivent être réanalysés en un ensemble plus complexe donné en (39) :

- (39) {Clitique V Nom de partie du corps}  
Lui casser les pieds  
Lui courir sur le râble

Il faut de plus insister sur le fait que le clitique à pour référent obligatoirement un humain d'une part et que le nom partie du corps est relié

<sup>26</sup> Sur l'anaphore voir par exemple Zribi-Hertz (1991, 1996).

<sup>27</sup> Sur l'anaphore infidèle, voir par exemple Corblin (1983, 1987), Kleiber (1981).

*Sur une classe de locutions verbales psychologiques...*

clitique par un lien de possession. Ce lien obligatoire entre clitique et nom de partie du corps est représenté en (40) par des indices souscrits :

- (40) {Clitique<sub>i</sub> V Nom de partie du corps<sub>i</sub>}  
 Lui<sub>i</sub> casser les pieds<sub>i</sub>  
 Lui<sub>i</sub> courir sur le râble<sub>i</sub>

Le véritable argument de ces verbes est donc un ensemble disjoint [Clitique<sub>i</sub>...N partie du corps<sub>i</sub>] pour lequel il est difficile de donner une étiquette. Il est clair que ce n'est pas un syntagme nominal classique, et de ce point de vue, les prédicats étudiés sont déviants par rapport à la norme.

Néanmoins, leur fonctionnement dans une proposition est tout à fait analogue à celui observé pour les verbes psychologiques :

- verbes psychologiques et locutions étudiées ont des sujets *non restreints* lexicalement ;
- l'argument non sujet fonctionne comme un « experiercer » ;
- enfin, les locutions étudiées sont paraphrasées par des verbes psychologiques comme *agacer, ennuyer, troubler*.

Le sens global de la locution, l'argument « experiercer », les restrictions de sélections lexicales du site sujet des locutions étudiées, tout cela amène donc à parler d'une classe de locutions verbales psychologiques. En ce sens, ces locutions verbales sont radicalement différentes d'expressions comme *briser la glace* (dans un sens métaphorique) qui fonctionnent comme des locutions verbales restructurées en de simples prédicats verbaux.

**BIBLIOGRAPHIE**

- BONNARD, Henri (1981) – *Code du français courant*, Paris : Magnard.  
 BOONS, Jean-Paul, Alain Guillet & Christian Leclère (1976) – *La structure des phrases simples en français*, Genève : Droz.  
 CHEVALIER, Jean-Claude, Claire Blanche-Benveniste, Michel Arrivé & Jean Peytard (1964) – *Grammaire du français contemporain*, Paris : Larousse.  
 CORBLIN, Francis (1983) – « Définis et démonstratifs dans la reprise immédiate », *Le Français Moderne* 51-2, 18-133.  
 CORBLIN, Francis (1987) – *Indéfini, défini et démonstratif*, Genève : Droz.  
 GREVISSE, Maurice & André Goose (1986) – 12<sup>ème</sup> éd. *Le bon Usage*, Paris/ Louvain la Neuve : Duculot.  
 GROSS, Maurice (1968) – *Grammaire transformelle du français : syntaxe du verbe*, Paris : Larousse.  
 GROSS, Maurice (1975) – *Méthodes en syntaxe*, Paris : Hermann.  
 KLEIBER, Georges (1981) – *Problèmes de références : descriptions définies et noms propres*, Paris : Klincksieck.  
 LECLÈRE, Christian (1978) – « Sur une classe des verbes datifs », *Langue française* 39, Paris : Larousse, 66-75.

*Sur une classe de locutions verbales psychologiques...*

- PICABIA, Lélia (1991) – « Apposition droite, apposition gauche », *Hommages à Nicolas Ruwet* (Tasmowski & Zribi-Hertz éd.), Ghent : Blandijnberg, collection *Communication & Cognition*.
- PICABIA, Lélia (1978) – « Sur une règle non transformationnelle des prédicats adjectivaux », *Recherches linguistiques* 7, Paris 8 : PUV, 133 – 145.
- REINHART, Tanya (1983), *Anaphora and Semantic interpretation*, London : Croom Helm.
- RUWET, Nicolas (1972) – « A propos d'une classe de verbes psychologiques », *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris : Seuil, 181-250.
- RUWET, Nicolas (1982) – *Grammaire des insultes et autres études*, Paris : Seuil.
- RUWET, Nicolas (1983) – « Du bon usage des expressions idiomatiques dans l'argumentation en grammaire générative », *Recherches linguistiques de Vincennes*, 11, 5-84.
- RUWET, Nicolas (1985) – « Note sur les verbes météorologiques », *Revue québécoise de linguistique* 15.2., 6-56.
- ZRIBI-HERTZ, Anne. (1991) – « NP lui-même », *Recherches Linguistiques XIV*, Paris : Klincksieck.
- ZRIBI-HERTZ, Anne (1996), – *L'anaphore et les pronoms*, Paris : Presses universitaires du Septentrion.